

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—CHYPRE—LA POSSIBILITÉ DE RAPPEL DU CONTINGENT CANADIEN

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je suis un peu déçu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) ait dû quitter la Chambre et je le suis un peu plus de ne pas voir à sa place le distingué député de Gloucester (M. Breau), son secrétaire parlementaire. S'il avait été ici, je lui aurais offert personnellement mes sympathies à titre de député du Nouveau-Brunswick, pour les événements tragiques survenus la fin de semaine dernière à Moncton.

● (2200)

Mon intention ce soir est de vous faire part de mon inquiétude au sujet de la présence permanente des troupes canadiennes à Chypre. Quoi qu'on puisse dire d'autre sur la présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, personne ne peut affirmer que, le moment venu, il ne puisse dire les choses telles qu'elles sont. Il y a trop longtemps, à la poursuite de ce qui, à l'époque, était très bien, j'imagine, soit une certaine gloire et un certain honneur internationaux dans le domaine du maintien de la paix, nous nous sommes permis de signer des contrats, mauvais pour nous en fait, relatifs à la présence outre-mer des forces canadiennes. Nous avons conclu plusieurs contrats, certains remontant jusqu'à 1948 et 1949, qui exigent toujours le maintien de troupes canadiennes ainsi que l'accomplissement de certaines missions qui sont devenues sans utilité. On ne voit plus bien à quel rôle elles peuvent correspondre, maintenant que leur raison d'être initiale a disparu.

Si je le dis, c'est que l'accomplissement à l'étranger de tâches devenues sans objet nous a jusqu'ici coûté de nombreuses vies humaines et des millions de dollars—je n'en nuierai pas la Chambre avec des statistiques. Les opérations de surveillance ne sont pas des opérations d'établissement de la paix. Lorsque nous sommes allés au Vietnam, c'était je pense dans de bonnes conditions—avec une voie de sortie. Nous y sommes allés pour une période de temps bien définie, en précisant que s'il nous était impossible d'accomplir notre mission, nous partirions. Et nous sommes partis. De la sorte, nous avons rompu avec une mauvaise habitude trop longtemps conservée.

Cela m'amène aux quelques points que je vais aborder ce soir en ce qui concerne Chypre. Cette île est justement l'une des régions où nous sommes allés en toute bonne foi, mais aux termes de ce qu'on est forcé d'appeler un très mauvais contrat. Nous n'y avons pas de voie de sortie, pas de règle à suivre, pas d'instruction à appliquer, rien du tout. Nous y sommes chargés en deux mots de garder la paix, mais pas de faire la paix, et il nous est très difficile d'intervenir dans le conflit qui oppose chypriotes grecs et turcs en ce qui concerne l'établissement de la paix. Il est clair que nous ne pouvons ni faire la paix ni la maintenir sans conflit.

Ce soir, après les déclarations faites tout récemment par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures je tiens à demander si le moment n'est pas venu d'exprimer clairement aux parties au litige, en même temps qu'à nos partenaires de l'OTAN et à nos alliés et amis des conseils des

L'ajournement

Nations Unies, que nous avons la ferme intention de quitter Chypre à l'expiration du semestre en cours d'opération, si nous ne constatons pas que dans les six prochains mois des progrès réels y ont été accomplis dans la voie d'une paix durable. Voilà maintenant onze ans que nous y sommes. Si ces progrès ne sont pas réalisés en 1975, les Canadiens verront que nous y perdons notre temps et ils seront en droit d'exiger le retrait de nos troupes.

Je demande si nous ne pourrions pas mettre cette question de l'avant parce que ce serait là le genre de stimulant propre à faire venir les parties en présence dans l'île plus près d'un règlement satisfaisant, et cela pourrait pousser nos alliés au sein de l'OTAN et des Nations Unies à faire quelque chose pour prier ces deux grands pays à mettre un terme à leur différend à propos de Chypre. Je soutiens que nous pouvons y arriver de façon satisfaisante pour ce seul motif. Nos alliés et nos amis partout dans le monde nous écouteront maintenant. Nous leur avons dit que nous nous retirerions du Vietnam s'il nous semblait que nous ne pourrions pas y remplir le rôle utile pour lequel nous nous étions engagés à y aller. Nous nous en sommes retirés, et j'estime que les conseils mondiaux nous écouteront maintenant. Les pays qui sont en conflit nous écouteront.

Je ne parle pas de menaces, je parle du déploiement de nos troupes de la façon la plus utile possible, non seulement dans cette situation-là mais dans d'autres situations qui se présentent de temps à autre. Je pose cette question et j'écouterai avec intérêt la réponse qu'y fera le porte-parole du gouvernement.

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il faut dire tout d'abord que le député sait très bien qu'il s'agissait d'une organisation tout à fait différente au Vietnam de celle dont il s'agit à Chypre, soit les Nations Unies. Nous sommes directement membres des Nations Unies et nous sommes engagés en ce qui concerne Chypre. Nous n'étions pas membres de l'organisation qui surveillait la situation au Vietnam à cette époque.

Le député a posé une question au sujet du *Preserver*. Il est classé comme un navire de soutien des opérations, conçu principalement pour ravitailler les navires en mer. Il a une capacité très limitée quant au nombre de passagers et n'est pas conçu pour transporter des troupes. Il ne transporte des troupes ni de Chypre ni d'ailleurs, sauf son équipage. Le député le sait, le mandat de Chypre a été renouvelé par le Conseil de sécurité pour une période de six mois se terminant le 15 juin 1975. Le gouvernement canadien n'a toutefois pas reçu de demande officielle pour la participation des forces armées canadiennes. Lorsqu'il la recevra, il l'examinera attentivement et il annoncera sa décision de la façon habituelle.

Le régiment canadien aéroporté se trouvait à Chypre depuis le début de l'été dernier, certains soldats y sont depuis avril 1974. Aussi, le ministère de la Défense nationale a décidé de remplacer ce régiment par le premier bataillon du Régiment royal canadien stationné à London, en Ontario, ce qui est conforme à la politique d'une période de service de six mois pour les forces de maintien de la paix au Moyen-Orient. Les troupes ont été remplacées au début du mois et elles ont été transportées dans des avions de l'armée canadienne; c'est le mode de transport habituel des forces canadiennes de maintien de la paix et des autres troupes stationnées outre-mer.